

UNITED NATIONS  NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017
CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE: UNATIONS NEWYORK

Référence : C.N.240.2007.TREATIES-2 (Notification Dépositaire)

CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LE DROIT DE LA MER
MONTEGO BAY, 10 DÉCEMBRE 1982

CHYPRE : NOTIFICATION DE DÉSIGNATION DE CONCILIATEUR EN VERTU DE L'ARTICLE 2
DE L'ANNEXE V ET DE DÉSIGNATION D'ARBITRE EN VERTU DE L'ARTICLE 2 DE L'ANNEXE
VII DE LA CONVENTION¹

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

L'action susmentionnée a été effectuée le 23 février 2007.

(Traduction) (Original : anglais)

..... le Gouvernement de Chypre a décidé de nommer l'Ambassadeur Andrew JACOVIDES comme conciliateur en vertu de l'Article 2 de l'Annexe V (Conciliation) de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et comme arbitre en vertu de l'Article 2 de l'Annexe VII (Arbitration) de la même Convention.

Le 27 février 2007



¹ Voir notification dépositaire C.N.304.1988,TREATIES-3 du 2 février 1989 (Chypre : Ratification).

Attention : Les Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations internationales concernés. Les notifications dépositaires sont actuellement publiées en formats papier et électronique. Les missions permanentes auprès des Nations Unies peuvent consulter les notifications dépositaires à l'adresse électronique suivante : missions@un.int. Ces notifications sont également disponibles sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse <http://untreaty.un.org>, où les personnes intéressées peuvent souscrire au nouveau service automatisé d'abonnement pour recevoir directement des notifications dépositaires par courriel. Les missions permanentes sont invitées à se procurer les notifications dépositaires mises à leur disposition au bureau NL-300.